

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 AOUT 2016

L'an deux mil seize, le vingt cinq août (25 août 2016), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 août 2016

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, COUILLEROT Andrée,
FAUVEY Jean-Claude, GAVAND Pierre, GUILLEMIN Noël, GUYOT David, NOBLET
Jean-Yves, NOBLET Patrick, TISSOT Thierry.

Absents excusés: CHATOT Céline, GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie.

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 10

DIVERS

I – Eric SUILLOT, technicien ONF sollicité par le Maire, explique aux membres du Conseil les conditions d'attribution des subventions fusionnées Conseil régional/Conseil Départemental, qui ont été demandées pour la plantation de la parcelle 9. Les élus aimeraient comparer les résultats qui seront obtenus dans la parcelle 9 avec ceux de la parcelle 11 laissée en régénération naturelle et ils souhaiteraient également être destinataires à terme d'un bilan de rentabilité sur 10 ans.

Après en avoir délibéré, les élus décident de réaliser les plantations dans la parcelle 9 et chargent le Maire de se renseigner sur le subventionnement.

Concernant l'exploitation des coupes d'affouage, il est proposé de couper les taillis Année N et les modernes Année N+1 ; la parcelle 24 sera martelée cet hiver.

M. Suillot propose la délivrance des coupes 8 et 20 et envisage la destination des coupes 10 et 24.

II – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 07 juin 2015.

II – URBANISME : Suivi des dossiers d'urbanisme :

M. le maire informe les élus :

a) qu'une demande de permis de construire déposée par M. HUMBERT Franck et Mme VILLET Emmanuelle pour la construction d'un abri à voitures sur la parcelle ZE 77 a été acceptée.

b) que deux demandes de permis de construire pour des maisons d'habitation Rue du Capitaine Lardet et Route de Lons sont en cours d'instruction.

c) qu'une déclaration préalable est en cours d'instruction pour un apprentis sur une maison d'habitation Impasse du Champ Chevalier.

d) qu'une déclaration préalable a subi un rejet tacite pour renseignements complémentaires non communiqués.

e) que la révision de la carte communale devra être envisagée à plus ou moins brève échéance.

III) BATIMENTS COMMUNAUX :

- Suite à la demande de Mme Josette Garnier, présidente de l'Association de Gym Volontaire de Larnaud, le conseil municipal accepte de maintenir la gratuité de la salle communale pour les séances de gymnastique du mardi soir, bien que la gestion en soit dorénavant assurée par l'ASPTT de Lons-le-Saunier.
- **Pôle multiservices** : M. le Maire informe les élus que la subvention promise par M. le Député Maire de Lons au titre de la réserve parlementaire a été confirmée pour une somme de 10 000€. Par contre, aucune réponse n'a encore été communiquée à la commune concernant le dossier déposé au titre de la DETR.
- Suite aux malfaçons constatées depuis plusieurs années sur l'armoire congélateur de la salle communale, un devis de remplacement sera demandé pour son remplacement par un petit congélateur plus adapté à une utilisation occasionnelle.

IV – AFFAIRES SCOLAIRES

- M. le Maire informe les élus qu'il a recruté Fanny Fournier en remplacement d'Annie Pourcelot, ayant fait valoir ses droits à la retraite, pour la remplacer en tant qu'ATSEM à l'école maternelle de Larnaud et pour assurer l'animation d'un groupe d'élèves aux TAP le vendredi après-midi.
- Le devis pour l'achat d'un triptyque pour la classe de Virginie Paul-Maréchallat (GS/CP) a été accepté pour la somme de 750 € avec les aménagements souhaités (quadrillages, Seyes et Maternelle).
- Quelques petits problèmes de circuit et de points d'arrêt ont été constatés mais devraient être résolus très rapidement.
- Jean-Claude Fauvey, Adjoint chargé des affaires scolaires, récapitule les personnels en place :
 - o Elodie Henry : Aide aux enseignants, cantine, TAP
 - o Martine Chevassus : ATSEM maternelle, cantine, bus, TAP
 - o Fanny Fournier : ATSEM maternelle, bus, TAP
 - o Géraldine Guillemain: cantine, ménage primaire et bâtiment Mairie, bus
 - o Chloé GEIGER-GONIN : Bus et TAP
- Suite aux questionnaires distribués aux familles portant sur les TAP, 35 réponses ont été retournées sur les 62 familles de parents d'élèves contactées.

V- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE :

Commencé depuis plusieurs années, le Plan Communal de Sauvegarde est enfin en cours d'achèvement. Il récapitulera les risques pouvant être encourus par la commune (séisme, canicule, inondations, transports de produits dangereux...etc...), le rôle des élus dans leur rôle de relais auprès des administrés, et les moyens mis en oeuvre pour assurer la sécurité de la population.

VI – CARTES AVANTAGES JEUNES :

Elles seront remises le mardi 6 septembre 2016 à la salle communale par le Maire aux 44 personnes en ayant fait la demande avant le 17 juin 2016.

VII – MONTEE EN DEBIT :

M. le Maire informe les élus que suite aux nombreuses plaintes qu'il a reçues depuis le mois de mai, il a envoyé un courrier en lettre recommandée avec accusé de réception à SFR, en leur demandant de bien vouloir remédier à cette situation.

VIII – VOIRIE ET RESEAUX :

- David Guyot, adjoint chargé de la voirie, présente aux élus divers devis portant sur l'aménagement du carrefour Rue du Champ Thorin, Route de Lons, Rue de la Gare : coussins

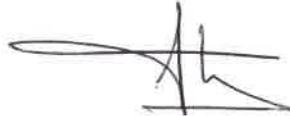
berlinois ou plateau ralentisseur. Le service routier départemental sera consulté pour déterminer le meilleur aménagement à envisager et une demande de subvention sera faite au titre des amendes de police.

- Le Conseil Municipal accepte le devis présenté par Laurent Martin pour la confection de 2 avaloirs Rue du Capitaine Lardet.

IX – CONVENTION CCBR/EDEN VALLEY :

M. le Maire informe les élus qu'une convention a été passée entre la Communauté de Communes Bresse Revermont et Eden Valley (repreneur de l'Alezane à Recanoz) afin que les chiens errants puissent être recueillis uniquement sur autorisation écrite du maire de chaque commune adhérente.

LARNAUD, le 13 septembre 2016.



**Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD**

